

Publié par 24 heures (<http://www.24heures.ch>)

[Accueil](#) > [Vaud & Régions](#) > [Contenu](#)

**TENSIONS** | Alors que le foyer du Simplon a fermé ses portes hier, Irène Kansolé, mère d'un garçon de 4 ans et enceinte, ne veut pas quitter Lausanne, où elle était parvenue à se créer un réseau d'amis. Son déplacement prévu à Bex est critiqué par le collectif Droit de rester, qui fustige le système de l'aide d'urgence instauré en 2008.



© CHRISTIAN BRUN | En raison de la fermeture, hier, du foyer de l'EVAM de la rue du Simplon 43, Irène Kansolé doit partir à Bex. Elle espère pouvoir rester à Lausanne, grâce au soutien d'Alain Simon, du collectif Droit de rester.

CLAUDE BÉDA | 01.09.2009 | 00:04

«Je ne connais personne à Bex. Mais on m'a fait comprendre que si je n'y allais pas, on pouvait me retirer mon enfant.» Ressortissante du Burkina Faso, résidant en Suisse depuis quinze mois, où elle est en situation irrégulière, Irène Kansolé (34 ans) est désemparée. L'Etablissement vaudois d'accueil aux migrants (EVAM), qui a fermé hier son foyer de la rue du Simplon 43, à Lausanne, veut la déplacer dans son centre de Bex. «Mon fils vient d'être scolarisé à Lausanne, explique l'Africaine, mère d'un garçon de 4 ans et enceinte. De plus, ici, en plus d'une année, je suis parvenue à me créer un petit réseau de connaissances, qui serait d'ailleurs prêt à m'accueillir dans un appartement.»

#### «Un système inhumain»

Pour le collectif Droit de rester, membre de la Coordination Asile Vaud, cette situation dénonce «l'inhumanité» du système de l'aide d'urgence instauré en 2008, dont les bénéficiaires sont les requérants d'asile déboutés ainsi que les personnes frappées de non-entrée en matière (NEM). «C'est le fruit des décisions blochériennes, s'énerve

Alain Simon, du collectif Droit de rester. Dans le cadre de l'aide d'urgence, l'EVAM pratique une politique de déplacements des personnes en situation irrégulière en les traitant quasiment comme des stocks à gérer. De plus, on ne reconnaît pas leur existence en Suisse et elles n'ont pas le droit de travailler. Nous estimons qu'il est vital qu'elles bénéficient des prestations de l'aide sociale, plus généreuses, afin de retrouver un peu de stabilité.» Député socialiste au Grand Conseil, Nicolas Rochat était aussi à la rue du Simplon 43, hier, pour marquer son désaccord face à ce transfert contesté. «Ce cas illustre parfaitement les effets pervers de l'aide d'urgence», commente-t-il.

Pour sa part, l'EVAM rappelle qu'il ne fait qu'appliquer une loi fédérale qui se veut dissuasive pour les déboutés à l'asile. «Mais nous essayons de le faire avec le plus d'humanité possible, explique Cécile Ehrensperger, responsable du secteur Nord-Ouest ainsi que des centres de Vennes et du Simplon, désormais fermé. Nous avons eu recours à la Policlinique médicale universitaire pour évaluer la situation sociomédicale des trente personnes du foyer du Simplon au bénéfice de l'aide d'urgence. Irène Kansolé n'a pas été jugée suffisamment vulnérable pour bénéficier d'un appartement. Elle pourrait rester à Lausanne, dans le logement que ses amis lui proposent, toutefois sans bénéficier de nos prestations financières.»

#### Actu Faits-divers Réfugié

---

**Source URL (Extrait le 01.09.2009 - 08:47):** <http://www.24heures.ch/vaud/actu/deboutee-asile-resiste-transfert-2009-08-31>